

LES AMBULANCIERS, lancent un cri d'alerte, les « sentinelles du soin » sont au bord de l'implosion !

Les ambulanciers lancent un cri d'alerte auprès du gouvernement. Ils vivent une situation critique globale. Ils ne tiendront pas jusqu'à Noël et les patients sont en danger !

Alors que le secteur de la santé est en crise durable avec une démographie médicale en baisse, une demande de soins en augmentation constante, la profession d'ambulancier est touchée de plein fouet par des faiblesses structurelles : manque de personnel (plus de 15 000 postes à pouvoir), insuffisance chronique des tarifs, nouvelles contraintes économiques, réglementaires ou environnementales...

Face à cette situation, dès cet été, la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) a alerté sa tutelle en formulant de nombreuses propositions concrètes destinées à préserver l'accès aux soins pour tous. Mais le ministère de la Santé reste sourd. Aujourd'hui, la profession est en péril et, avec elle, la prise en soin de millions de Français.

Sans moyens, les ambulanciers ne sont plus en capacité d'assurer leur mission !

L'État avait pourtant sollicité les ambulanciers en juillet dernier pour mettre en oeuvre la réforme de l'Urgence Pré-hospitalière (UPH), laquelle confirme pleinement leur statut de professionnels de santé.

Mais les financements qui devaient permettre d'accompagner cette réforme n'ont toujours pas été versés par l'Assurance Maladie, alors que les ambulanciers sont déjà en action sur l'ensemble du territoire et contribuent à la prise en charge d'une grande partie des transports urgents régulés par les SAMU-Centre 15. Le manquement des pouvoirs publics à leurs obligations menace l'activité d'urgence et touche un secteur tout entier. Un secteur qui, rappelons-le, emploie 55 000 ambulanciers, répartis dans 5 000 entreprises présentes sur l'ensemble du territoire français.

Une véritable menace pour les entreprises de services d'ambulance qui sont en permanence sous perfusion. Un autre exemple édifiant : l'enveloppe budgétaire de 100 millions accordée à la profession par le ministère de la Santé, a vu son montant réduit à 65 millions, sans aucune explication. Alors que la profession se mobilise et s'engage chaque jour sur le plan sanitaire et social, elle est à bout de souffle et craint de ne plus pouvoir répondre à la promesse républicaine d'égalité en matière d'accès aux soins. D'ores et déjà, elle renonce à certaines interventions, faute de moyens et de personnels.

Une revalorisation de la tarification face à l'inflation grandissante

Le contexte inflationniste affecte tous les secteurs de l'économie. Le prix des carburants, l'augmentation des salaires sous la pression des hausses des prix impactent également les ambulanciers. Une étude du cabinet KPMG1 évalue à + 8,91 % la hausse des charges salariales pour les entreprises de services d'ambulance, en 2023.

Les ambulanciers constituent un maillon essentiel de la chaîne du soin puisqu'ils assurent la prise en charge des patients où qu'ils soient sur le territoire. Ils doivent logiquement bénéficier du même aménagement tarifaire que celui appliqué aux hôpitaux publics ou privés pour garantir l'équilibre de leur exploitation, à savoir une pleine compensation de l'inflation.

Aux portes d'un hiver qui s'annonce difficile pour les Français, l'indexation des tarifs sur l'inflation est la clé pour assurer la sécurité du transport sanitaire. Une augmentation conventionnelle des prix, de l'ordre de 10 à 11 %, est indispensable.

Il est impératif que des négociations avec l'Assurance Maladie aboutissent rapidement en cette période de crise, marquée par



une évolution très forte des charges supportées par les entreprises (carburant, véhicules, salaires...).

Enfin, la France est confrontée au grand défi du vieillissement de sa population. Aujourd'hui, une personne sur cinq est âgée de plus de 65 ans. En 2035, ce sera le cas d'un quart de la population. Pour répondre à l'attente très forte des Français qui espèrent pouvoir vieillir chez eux le plus longtemps possible, le gouvernement s'est engagé dans une politique de développement et de transformation des services à domicile avec un meilleur financement et une meilleure coordination avec le soin.

Là encore, l'ambulancier est en première ligne. Il peut contribuer au maintien à domicile des personnes qu'il connaît bien pour les accompagner régulièrement à leurs rendez-vous et les mettre en relation avec leur médecin traitant par le biais de la télémédecine.

Prendre en considération ces actes réservés aux professionnels de santé nécessite une réforme de la tarification, à l'instar de ce qui est prévu pour les infirmières. Les ambulanciers demandent la création d'une dotation globale permettant à la profession de réaliser ces actes, distincts et complémentaires du transport sanitaire.

Une revendication des ambulanciers bien légitime et qui ne doit pas rester sans réponse. Il est urgent d'agir pour leur donner les moyens d'accomplir un métier de vocation au service de la population et des autres professionnels de santé.

Contact :

Annie Bost - 06 35 20 48 97 - annie.bost@aloeconseil.com